



COMMUNE D'OTTROTT

67530 - 03.88.95.87.07 - Fax : 03.88.95.82.11

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de MOLSHEIM
Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM

PROCES VERBAL DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2023

Sous la présidence de M. Claude DEYBACH, Maire.

Présents : M. Serge HOFFBECK, M. Francis VOEGEL, Mme Martine KRAUSS, M. Philippe POULAIN, Mme Nadine HASSENFRTZ ; Adjoints au Maire.

- Mme Rossana BIAMONT, M. Jérôme DRITSCH, Mme Candy BOCH, M. Christian HOFFBECK, Mme Martine HOFFBECK, M. Guillaume SCHAETZEL, M. Arsène HALTER, Mme Justine SCHMITT, Mme Dorothée VINCENT, M. André ZIMMER, Mme Sandra MULLER.

Absent excusé :

- Mme. Christine KRAUSHAR, ayant donné procuration à M. Christian HOFFBECK
- M. Jean AUFDERBRUCK, ayant donné procuration à M. Claude DEYBACH
- Mme Justine SCHMITT, ayant donné procuration à Mme Candy BOCH

Date d'envoi de l'ordre du jour : 19.01.2023

La séance débute à 19h30

Le secrétaire de séance désigné est M Jérôme Dritsch

Le Maire constate que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2022
3. Débat d'orientation budgétaire 2023.
4. Passage à la nomenclature M57 – Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement Budget principal.
5. Demande de subvention de l'association Festiv'Ottrott
6. Rapport annuel 2021 du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn
7. Rapport étude régénération des ressources en eau
8. Divers – Informations.

Le Conseil Municipal rend hommage à M. François Schreiber, ancien membre du Conseil Municipal de 1971 à 1989, ancien Maire d'Ottrott de 1995 à 2008 et Maire honoraire depuis 2008, décédé le 15.01.2023 dernier à l'âge de 84 ans. Une minute de silence en son hommage est effectuée par les élus présents.

N° 8514- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

VU l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire » ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉSIGNE Monsieur Jérôme DRITSCH en qualité de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.

N° 8515- APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière séance du 15 décembre 2022 Le Maire et le secrétaire de séance du conseil émarge le registre en conséquence.

N° 8516 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023.

M. Serge HOFFBECK, Adjoint, présente les grandes orientations budgétaires pour 2023 et les soumet à réflexion et à compléments éventuels aux conseillers municipaux :

Les projets d'investissements pour l'année 2023 :

- Aménagement des abords de l'école : entre le parking salle des fêtes et la rue Zichmatten
- Étude de faisabilité traitement thermique et restructuration bâtiment Mairie.
- Voirie et réseaux :
 - Vidéoprotection parking salle des fêtes
 - Requalification du plateau sportif
 - Sécurisation passage piéton rue principal
- Urbanisme :
 - Démolition de la maison située 2 route de Boersch, à l'angle du carrefour du Rouge d'OTTROTT.
 - Aménagement terrain derrière chapelle Saint Nicolas.
- Eau potable :
 - Régénération des sources,
 - Sécurisation forage Klingenthal
- Divers :
 - Logiciel de dématérialisation réponses DICT
 - Mise en place d'un système d'alarme aux ateliers communaux
 - Acquisition d'un ampirol
 - Local association Pétanque
 - Création servitude de passage
 - Reliure acte administratif
 - Matériel informatique Mairie

Leur avis permettra à Serge HOFFBECK, Adjoint, de préparer le Budget primitif 2023.

N° 8517 - PASSAGE À LA NOMENCLATURE M57 – MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

M. Serge HOFFBECK, premier Adjoint, informe les membres du conseil municipal, qu'en raison du basculement en nomenclature M57 en janvier 2021, la commune d'Ottrott est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors des cadres des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget sur les chapitres de dépenses imprévues.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21-22-22 du CGCT.

Après explications de l'Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rattachant.

N° 8518- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FESTIV'OTTROTT

Monsieur Maire fait part aux conseillers municipaux de la réception d'un courrier de l'Association Festiv'Ottrott sollicitant une subvention de la part de la Commune pour la participation à l'acquisition de matériels pour l'organisation du marché de Pâques et suite à la reprise de l'association arrêtée depuis trois ans.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2023 – Divers-Subventions.

Le Conseil Municipal, après délibération et à la majorité

- **PREND NOTE** de la demande de l'Association Festiv'Ottrott sollicitant une subvention de la part de la Commune pour la participation à l'acquisition de matériels de restauration (friteuses, barbecue) du mobilier extérieur (tonnelles, mange debout) pour l'organisation du marché de Pâques.
- **DÉCIDE** de verser la somme de 1 000 €.

N° 8519 - RAPPORT ANNUEL 2021 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'EHN.

M. Francis VOEGEL, Adjoint en charge de l'Eau et de l'Assainissement, rend compte du rapport annuel du service de l'assainissement intercommunal de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport annuel du service de l'assainissement intercommunal de l'exercice 2021 du Syndicat Mixte du Bassin de l'Ehn.

Les conseillers en prennent bonne note

N° 8520 - RAPPORT ÉTUDE RÉGÉNÉRATION DES RESSOURCES EN EAU

Monsieur le Maire cède la parole à M. Francis VOEGEL, Adjoint en charge de l'Eau et de l'Assainissement, pour procéder à la présentation du rapport de l'étude réalisée par la société Arkédia sur l'année 2022.

La commune d'Ottrott est alimentée en eau par des sources et des forages. La ressource reste limitée et le débit des sources a diminué depuis 10 ans. Avec l'augmentation des besoins en eau, une étude a donc été lancée afin d'améliorer et sécuriser l'alimentation en eau potable. Le but de l'étude est de présenter les ressources et de donner des orientations pour les augmenter.

L'examen des conditions hydrogéologique sur le territoire communal d'Ottrott débouche sur les conclusions suivantes :

- Les régimes des sources 1 et 5 ne peuvent être nettement améliorés par des travaux de recaptage.
- La source 2 à une productivité régulière tout au long de l'année et supérieure aux sources 1 et 5 réunies. Un recaptage ne pourra améliorer son débit.
- Tarissement successif des sources 3 et 4, des travaux d'amélioration de captage semblent peu judicieux et en garantiraient pas forcément un gain de débit notamment en période estivale.
- Faire un examen du forage exploité.

Au vu des résultats de cette campagne et des enjeux liés à l'exploitation d'une ressource en eau disponible en période estivale, la programmation de travaux sur ces sources semble peu prometteuse en termes de sécurisation de la ressource.

D'autres ressources sont à envisager :

- Réalisation d'un nouveau forage
- Réalisation d'un captage après suivi de débit.

Les conseillers en prennent bonne note

N° 8521 - DIVERS-INFORMATIONS

- Travaux en cours avenue des Myrtilles, la préparation de la voirie, les bordures et trottoirs sont prêts. Dès que les conditions météorologiques et que les centrales de production réouvrent, le prestataire procédera à la pose des enrobés et le coulage du béton désactivé.
- Campagne de déploiement des compteurs Linky dans la commune a été lancée par ESR Electricité Strasbourg réseau pour l'année 2023. Pour toute information contacter la hotline dédiée des services ESR. (08.88.20.61.00)
- Nouvelle édition du marché de Pâques le 2 avril 2023. Cette manifestation n'a plus eu lieu depuis 2019. Ce sont les nouveaux membres de l'association Festiv'Ottrott qui relancent la tradition à partir de 2023.

La séance prend fin à 22h15

Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire
- Délibérations Transmises à la Sous-préfecture
le 27.01.2023
- Liste des délibérations Publié le 27.01.2023
- Publié ou notifié le 27.01.2023

Document certifié conforme
OTTROTT, le 23.03.2023
Le Maire,

Le Secrétaire de séance
Jérôme DRITSCH



